VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-04-30

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

17.04.12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012.04.30 : Versement d'un fonds de concours par la commune de Buc pour le déploiement du système de vidéoprotection communautaire sur sa commune.

❑ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la délibération n°2010-07-07 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de vidéoprotection ;

Vu la délibération n°2011-06-28 adoptant le schéma directeur 2010-2012 en matière de vidéoprotection urbaine ;

Vu l'article L.5216-5-VI du code général des collectivités territoriales, définissant les modalités de versement de fonds de concours entre communauté d'agglomération et les communes membres ;

Vu le courrier de M. le Maire de Buc en date du 10 février 2012 précisant le programme de réalisation souhaité par la commune ;

Vu la délibération n°2012-04-29 fixant à 20€ par habitant la participation de Versailles Grand Parc aux dépenses communales relatives au système de vidéoprotection ;

Le schéma directeur de vidéoprotection urbaine adopté par la communauté d'agglomération distingue deux natures de dépenses :

- des dépenses de niveau structurel (réseau de transport intercommunal, centre d'exploitation intercommunal, station de visualisation dans les établissements des forces de police),
- des dépenses de niveau communal (caméras, réseau de desserte communal, stations de visualisation communale pour les mairies qui le souhaitent).

Il prévoit, dans son point 3.3, les modalités de prise en charge des dépenses de niveau communal liées au déploiement de la vidéoprotection urbaine à l'intérieur du périmètre d'intérêt communautaire. Les dépenses de niveau structurel sont assumées intégralement par la Communauté d'agglomération ; les dépenses de niveau communal sont financées :

- d'une part par une enveloppe de Versailles Grand Parc, qui a été fixée par délibération en date du 11 avril 2012 à 20€ par habitant,
- d'autre part, au cas où l'enveloppe de prise en charge ne couvrirait pas l'intégralité des dépenses, par le versement d'un fonds de concours.

L'article L.5216-5-VI du code général des collectivités territoriales autorise l'octroi de fonds de concours entre les communes et la communauté d'agglomération dont elles sont membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements.

Les dépenses de niveau communal de la commune de Buc s'élève à : 345 751,38€ HT. La population totale légale en vigueur sur la commune au 1er janvier 2011 est de 5 622 habitants, ce qui conduit à une enveloppe de prise en charge des dépenses de niveau communal par Versailles Grand Parc de 112 440€.

Le montant du fonds de concours à verser par la commune de Buc à Versailles Grand Parc atteint donc 233 311,38€ HT.

La commune s'en libérera en versant 90% versés dans le mois suivant la délibération du Conseil municipal sur le versement du fonds de concours, le solde

intervenant au terme de l'opération de déploiement sur Buc, après vérification et ajustement des dépenses au vu des factures.

Le versement de fonds de concours suppose une délibération concordante de Versailles Grand Parc et de la commune concernée. La délibération de Buc sur le versement du fonds de concours conditionnera l'engagement des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve les dispositions de la convention relative au fonds de concours versé par la commune de Buc à Versailles Grand Parc pour le déploiement de la vidéoprotection urbaine ;*

2) *approuve le versement d'un fonds de concours de la commune de Buc à Versailles Grand Parc à hauteur de deux cent trente-trois mille trois cent onze euros et trente-huit cents (233 311,38 €), à imputer sur la nature 13241 « subvention d'équipement non transférable par une commune membre du groupement à fiscalité propre » ;*

3) *précise que le versement interviendra en deux fois : 90% versés dans le mois suivant la délibération du Conseil municipal sur le versement du fonds de concours sur présentation des devis et les 10% restant sur présentation des factures acquittées par le comptable de Versailles Grand Parc ;*

4) *autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREF. 78
17.04.12